



348 Chemin du Mas de Castanié

12200 MONTEILS

Document de référence à conserver par la famille

RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

ADMINISTRATION

05.65.29.63.70

Direction

Carine GARDES

Directrice

carine.gardes@cneap.fr

Alexandre MARTY

Directeur Adjoint

alexandre.marty@cneap.fr

Services Administratifs Heures d'ouverture : 8 h à 12 h 15 / 13 h 15 à 17 h 30

Guylaine FROMENT

Accueil / Secrétariat

monteils@cneap.fr

Noémie VERDIE

noemie.verdie@cneap.fr

Audrey LAQUERBE

Comptabilité

audrey.laquerbe@cneap.fr

Florence TEULIER

florence.teulier@cneap.fr

Véronique ROBERT

Responsable Pédagogique

veronique.robert@cneap.fr

Sommaire

Administration	1
Informations générales	2
Autres renseignements	3
Renseignements sur l'Internat	4

La vie au Lycée François MARTY

C'est :

- se prendre en charge,
- s'organiser,
- vivre ensemble dans un respect mutuel,
- trouver les repères nécessaires pour son projet de formation et d'orientation.

Les différentes options proposées :

Atelier



Equitation



Football

(Fille et Garçon)



Moto-Enduro



Raid Multi-Activités

(Canoë, Vtt, Bike & Run, Escalade...)



Réussir scolairement, c'est aussi s'épanouir en approfondissant ses centres d'intérêts.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Prélèvement Automatique

L'établissement a opté pour le **prélèvement automatique mensuel**.

Vous devez remplir un «**mandat de prélèvement SEPA**» (au dos du Contrat de financement) et nous le retourner accompagné d'un **RIB du Responsable légal** et payeur (ne pas oublier de signer les 2 formulaires).

La **facture annuelle** est établie début octobre et aura pour base :

- la Tarification annuelle (scolarité + internat + ½ pension + photocopies + options + assurance)
- la déduction de l'acompte de rentrée et des bourses
- Un étalement sur 10 mois (septembre à juin)

Pour tous, les prélèvements du 10.10 et du 10.11

seront de : **200 €** pour un **interne**
120 € pour un **½ pensionnaire**
50 € pour un **externe**.
400 € pour la **Site d'Excellence Sportive Moto**



Les autres prélèvements seront effectués en fonction de la facture annuelle.

Pour toute autre modalité de règlement, merci de nous contacter.

Assurance

Outre l'assurance de responsabilité civile et les assurances légales de l'établissement (M.S.A. pour les risques accident), nous proposons aux familles qui le désirent, une assurance scolaire **Formule HARMONIE** (extra-scolaire, trajet) par l'intermédiaire des Assurances **FEC, 21 Rue de Lothaire, 57013 METZ**. Cette formule n'est pas obligatoire, vous pouvez souscrire une assurance particulière (renseignez vous auprès de votre assureur). Dans ce cas, vous devrez fournir à l'établissement l'attestation à la rentrée.

Les vols, les dégradations volontaires... ne seront pas pris en charge.

Toute dégradation sera facturée aux personnes responsables.

Bourses du Ministère de l'Agriculture

Calcul : seuls le nombre d'enfants et le revenu fiscal sont pris en compte.

Le **Dossier de Demande de bourses** auprès du **Ministère de l'Agriculture**, fourni par l'établissement, est à remplir par la famille et à renvoyer au lycée (avant le 15 août).

Le montant de la Bourse (montant 2021-2022) varie du 1^{er} (441 €) au 6^{ème} Echelon (936 €), plus les primes complémentaires (internat, équipement...).

ATTENTION : Le dossier de demande de bourses est déposé et étudié en classe de Seconde. La **décision d'attribution** (ou de refus) est validée pour les **3 années** de lycée (2de, 1^{ère} et 1^{le}).

Révision possible du dossier pour les **cas particuliers** (changement de situation, baisse de revenu, rejet, chômage, divorce, licenciement ...).

Les bourses sont versées directement à l'établissement et leur montant viendra en déduction de la facture annuelle.

Les procurations de bourses sont obligatoires et renouvelées chaque année pour le versement direct à l'établissement et doivent être complétées par tous les boursiers.

Bourse au Mérite

Elle est attribuée aux élèves **boursiers** ayant obtenu la mention **Bien** ou **Très Bien** au **DNB**.

Le montant varie en fonction des échelons.

Suivi Scolaire

Accès aux notes, au cahier de textes, au certificat de scolarité...

Pour les parents : A la rentrée, vous seront transmis une **procédure**, un **identifiant** et un **mot de passe (personnel à chaque parent et à ne pas communiquer)** afin de vous permettre d'accéder au site **ECOLE DIRECTE**.

Vous pourrez vous connecter sur le site pour suivre les résultats de votre enfant ainsi que d'autres informations le concernant (devoirs, emploi du temps, certificat de scolarité, facture ...) ou contacter les enseignants, le secrétariat, la comptabilité et la vie scolaire. Les **bulletins de notes** sont transmis aux familles par l'intermédiaire **ECOLE DIRECTE**, chaque trimestre.

Pour les élèves : début septembre un **identifiant** et un **mot de passe** personnel vous seront communiqués.

Le jour de la rentrée, le **certificat de scolarité** sera aussi disponible sur le site **ECOLE DIRECTE**.

Aucun certificat de scolarité ne sera délivré avant la date de la rentrée scolaire.

Toute modification en cours d'année devra être notifiée par **mail via ECOLE DIRECTE** ou par courrier.

Tout départ en cours d'année scolaire ne sera pris en compte qu'à réception d'une lettre de démission précisant la date de départ. Sans écrit, les mensualités continueront d'être dues et seront non remboursables. Tout mois commencé est dû.



Connectez-vous

Identifiant

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

Connexion

Se souvenir de moi

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Carte Jeune de la Région OCCITANIE

OBLIGATOIRE pour tous les lycéens inscrits dans un établissement scolaire d'Occitanie.

Allez sur le site : www.laregion.fr/Demander-la-Carte-Jeune-Region

Lisez la rubrique «**Demandez la Carte Jeune**» et laissez-vous guider.

Cette carte regroupe les **aides de la région** : prêts des manuels scolaires, aide à la lecture de loisirs, aide à l'achat d'un ordinateur (LoRdi), distribution du 1^{er} équipement (en 2^{de} Pro).

Vous êtes déjà en possession d'une Carte Jeune ?

Vous n'avez aucune démarche à effectuer. Vos droits seront réactivés par l'établissement.



Tenue Vestimentaire

Tenue Générale

Elle doit être
**toujours
propre et soignée**
(sans décolleté,
mini-jupe interdite,
shorts ou bermudas de bain interdits,
pas de vêtement transparent)

Pour les classes de
2^{de} GT,

1^{ère} et 1^{re} G et STAV

Une **blouse blanche**
en coton pour les T.P.
est demandée.

Tenue Spécifique Professionnelle

La région fournit **l'équipement professionnel** aux élèves de :

► **2^{de} Pro :**

Agroéquipement : 1 tenue de travail (veste + pantalon),
1 paire de chaussures de sécurité, 1 jeu de clés ...

SAPAT : 1 Blouse blanche, 1 paire de sabots de cuisine
1 tenue de cuisine (veste + pantalon) ...

► **1^{ères}/T^{les} Pro** : reprendre les équipements fournis l'an dernier.

► **1^{ères} Bac STAV** : 1 tenue de travail (veste + pantalon),
1 paire de chaussures de sécurité.

Tenue Sportive

Chaque élève doit avoir une tenue de sport rangée dans un sac de sport :

tee-shirt, short, survêtement, chaussures de sport.



Pour les équipements spécifiques à la pratique de la Moto, et du Foot
les précisions seront données à la rentrée.

Fournitures scolaires

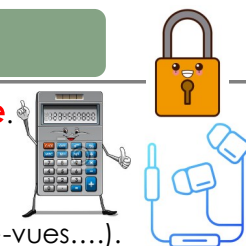
Pour les classes de **2^{de}** (Pro et Générale), **Voir formulaire pour commande de calculatrice.**

Pour les **autres classes** la calculatrice **CASIO GRAPH 35+E** est exigée.

Pour les fournitures des classes voir liste jointe.

Pour les autres classes reprendre les fournitures de l'an dernier (cahiers, classeurs, porte-vues....).

Pour **chaque élève** : un **cadenas** pour le casier classe, **écouteurs filaire** ou **casque audio filaire** avec prise jack.



Orientation

En classe de 2^{de} et 1^{ère}, les élèves sont sensibilisés à l'orientation (salons, documents, interventions).

Pour les élèves de Terminale, ils seront accompagnés **au Lycée** dans les démarches à faire sur le site **PARCOURSUP**.

Des précisions complémentaires seront données aux réunions de parents à la fin du 1^{er} trimestre.

Exeat

Quand l'élève quitte l'établissement et à la demande de la famille,
un EXEAT sera remis si la totalité des frais a été réglée.

Autorité parentale

Contrôle de la scolarité des enfants naturels ou légitimes par leurs parents (extrait circulaire n° 94 149 du 13.04.1994 BOEN du 21.04.1994).

Parents mariés : L'autorité parentale est exercée en commun par les deux parents.

Parents divorcés : La copie de la dernière décision judiciaire fixant les modalités de l'autorité parentale doit être transmise au Chef d'Etablissement. Si la procédure est en cours, la copie de l'ordonnance de non conciliation doit être produite.

Nous prendrons en considération l'exemplaire en notre possession.

En cas d'absence, les 2 parents seront automatiquement informés.

RENSEIGNEMENTS SUR L'INTERNAT

Composition du Trousseau

Literie (1 personne) à apporter

- ▶ Couette ou couverture
- ▶ Draps (dimension 90 cm)
- ▶ Oreiller ou traversin avec taie
- ▶ **Obligatoirement un protège-matelas ou alèse**



À apporter : un cadenas pour armoire

Trousseau à apporter

- ▶ Pantoufles ou claquettes
- ▶ Pyjama et affaires de toilette
- ▶ Cintres et affaires personnelles



La composition du trousseau est laissée à l'appréciation des familles, elle doit être suffisante.
L'identification précise du propriétaire (nom-prénom) est recommandée.

Il est recommandé de ne pas confier aux jeunes des objets de valeur ni des sommes importantes d'argent



**Il repose sur le respect des valeurs communes
où alternent périodes de travail, de repos, de détente
et d'échanges entre les élèves et l'équipe de vie scolaire.**

Chaque interne, pour son **épanouissement personnel et humain**, pour la **réussite** de son parcours scolaire, doit pouvoir :

- **Travailler** dans le calme. Demander aide et soutien au personnel d'encadrement pour son travail scolaire et son accompagnement éducatif.
- **S'organiser** de manière autonome entre temps de travail, détente et repos.
- **Apprendre** la vie de groupe et respecter les autres (adultes, élèves ou tout personnel de l'établissement).
- **Respecter** les personnes, es horaires, le matériel et la propreté des locaux.
- **Trouver** un lieu d'écoute et d'échange.
- **Se responsabiliser** et participer à l'animation d'activités au sein du foyer socio-éducatif (commission d'animation, clubs, soirées culturelles, sorties cinéma...).

Le projet éducatif de l'Internat

propose de développer
le sens des responsabilités, du partage,
l'apprentissage de la vie en collectivité.

Règlement Internat

Le règlement intérieur internat est joint.

Un état des lieux sera réalisé
lors de distribution des places d'internat.

La place à l'Internat est définitive,
aucun changement ne sera toléré
sans l'approbation
du responsable de l'internat
et de la vie scolaire.

**Toute détérioration sera facturée
directement à l'élève ou à la chambrée.**

Organisation de la soirée à l'internat

17 h 20 à 18 h 00	Après la fin des cours. Détente. Le goûter est distribué à la Vie Scolaire.
18 h 00 à 19 h 00	Etude obligatoire et surveillée.
19 h 00 à 20 h 00	Repas du soir.
20 h 00 à 21 h 20	Détente au foyer ou/et possibilité d'étude. Horaires modifiés en cas de soirée télé (1 par semaine) et/ou animations spécifiques internat (cinéma, soirée à thème, conférence...)
20 h 30 ou 21 h 30	Montée en chambre.
Après 22 h 00	Extinction des feux. Aucune circulation dans les couloirs n'est tolérée.
A partir de 6 h 45	Lever. Chacun programme son heure de réveil.
7 h 15 à 7 h 45	Petit déjeuner
8 h 00	Début des cours